

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

AMENDEMENT

N ° AS465

présenté par

M. Hammouche, M. Mathiasin, Mme Gallerneau, M. Berta, M. Laqhila, M. Mattei et M. Fuchs

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.